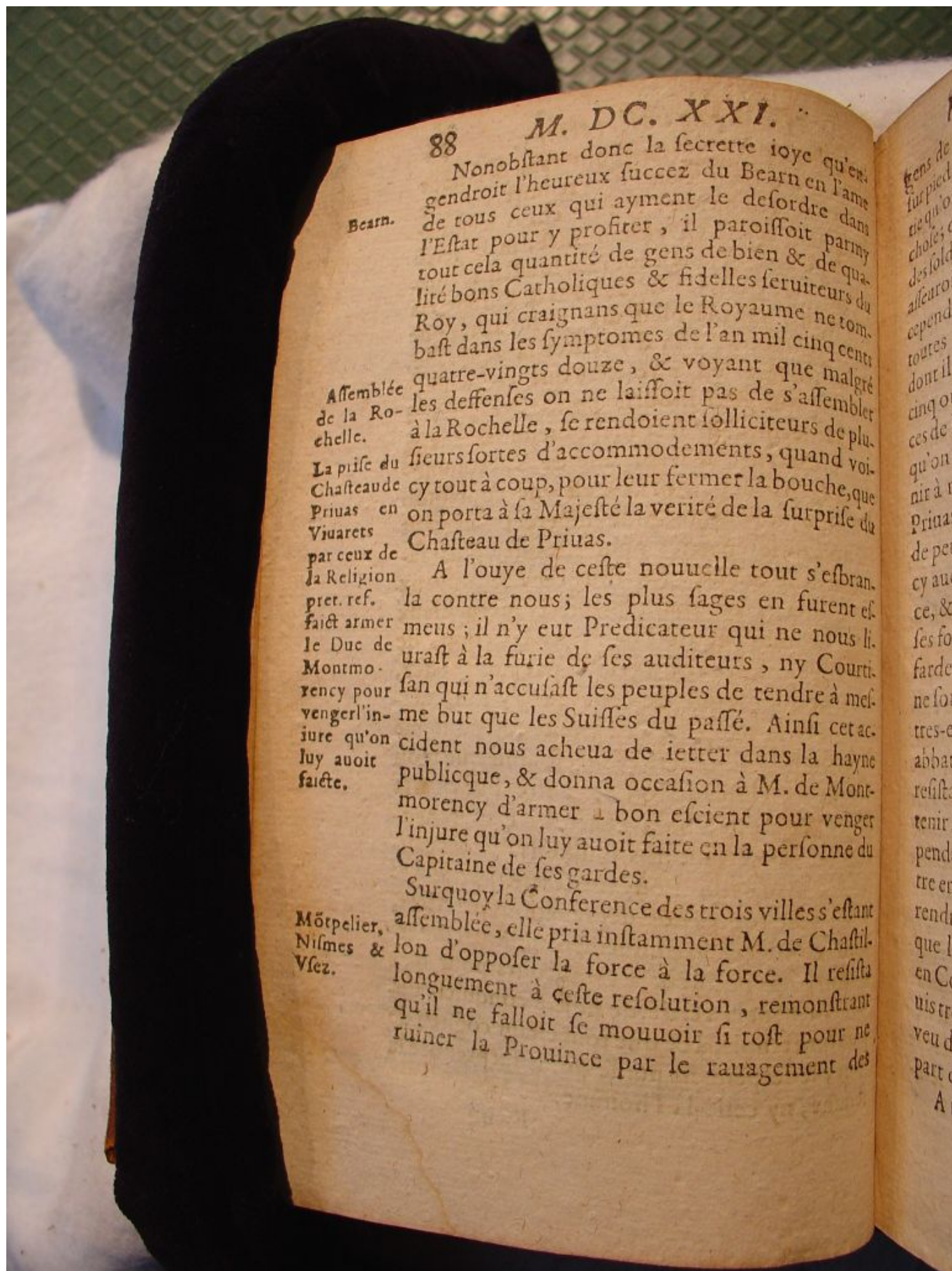


1621_088.jpg



88

M. DC. XXI.

Bearn.

Nonobstant donc la secrette ioye qu'engendroit l'heureux succez du Bearn en l'ame de tous ceux qui ayment le desordre dans l'Estat pour y profiter, il paroissoit parmy tout cela quantité de gens de bien & de qualité bons Catholiques & fidelles seruiteurs du Roy, qui craignans que le Royaume ne tombast dans les symptomes de l'an mil cinq cents quatre-vingts douze, & voyant que malgré les deffenses on ne laissoit pas de s'assembler à la Rochelle, se rendoient sollicitateurs de plusieurs sortes d'accommodemens, quand voycy tout à coup, pour leur fermer la bouche, que on porta à sa Majesté la verité de la surprise du Chasteau de Priuas.

Assemblée de la Rochelle.

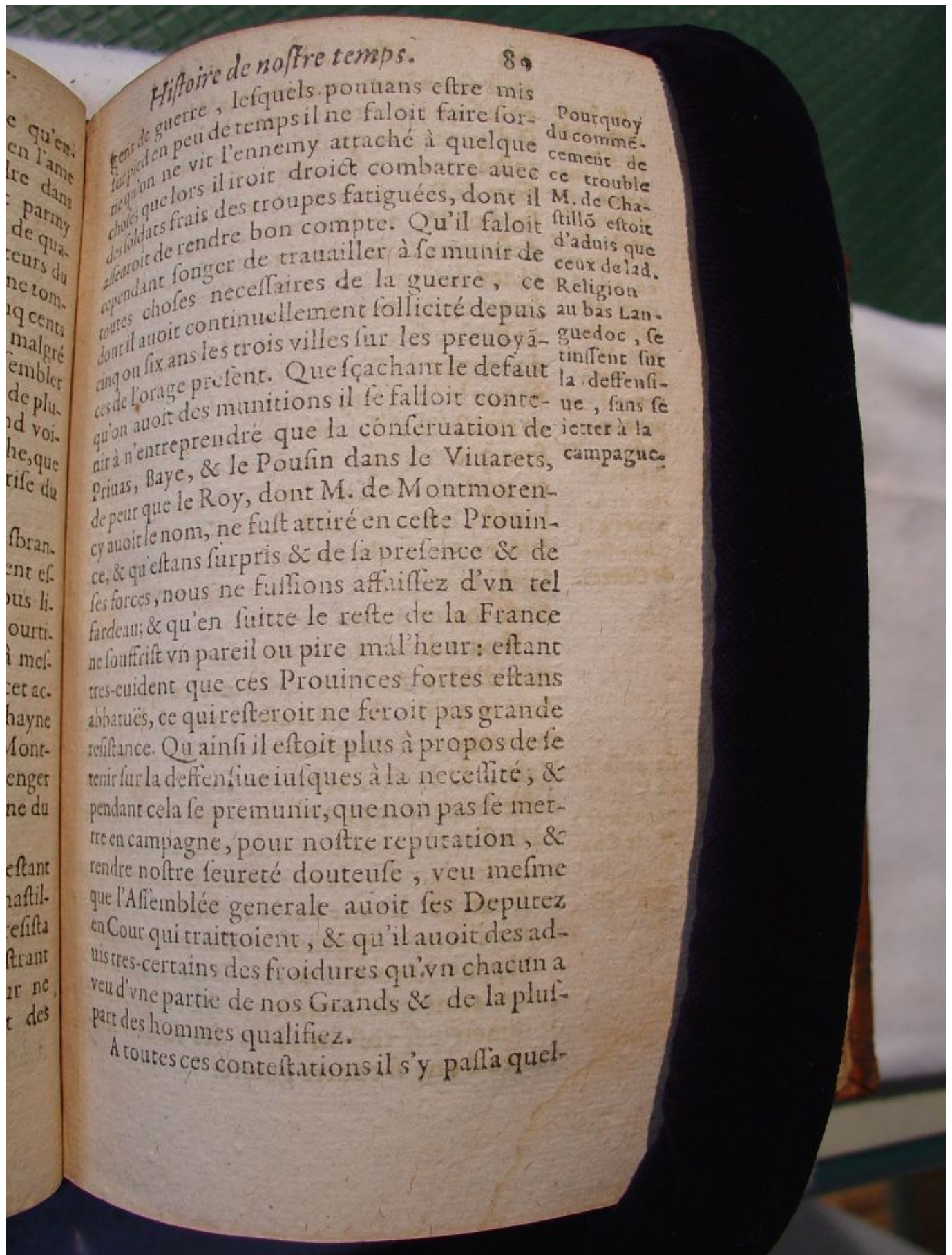
La prise du Chasteau de Priuas en Viuarets par ceux de la Religion pret. ref. fait armer le Duc de Montmorency pour venger l'injure qu'on luy auoit faite.

A l'ouye de ceste nouuelle tout s'esbranla contre nous; les plus sages en furent esmeus; il n'y eut Predicateur qui ne nous liurast à la furie de ses auditeurs, ny Courtisan qui n'accusast les peuples de tendre à mesme but que les Suisses du passé. Ainsi cet accident nous acheua de ietter dans la hayne publique, & donna occasion à M. de Montmorency d'armer un bon escient pour venger l'injure qu'on luy auoit faite en la personne du Capitaine de ses gardes.

Mötpelier, Nismes & Vsez.

Surquoy la Conference des trois villes s'estant assemblée, elle pria instamment M. de Chastillon d'opposer la force à la force. Il resista longuement à ceste resolution, remonstrant qu'il ne falloit se mouuoir si tost pour ne ruiner la Prouince par le rauagement des

1621_089.jpg



Histoire de nostre temps.

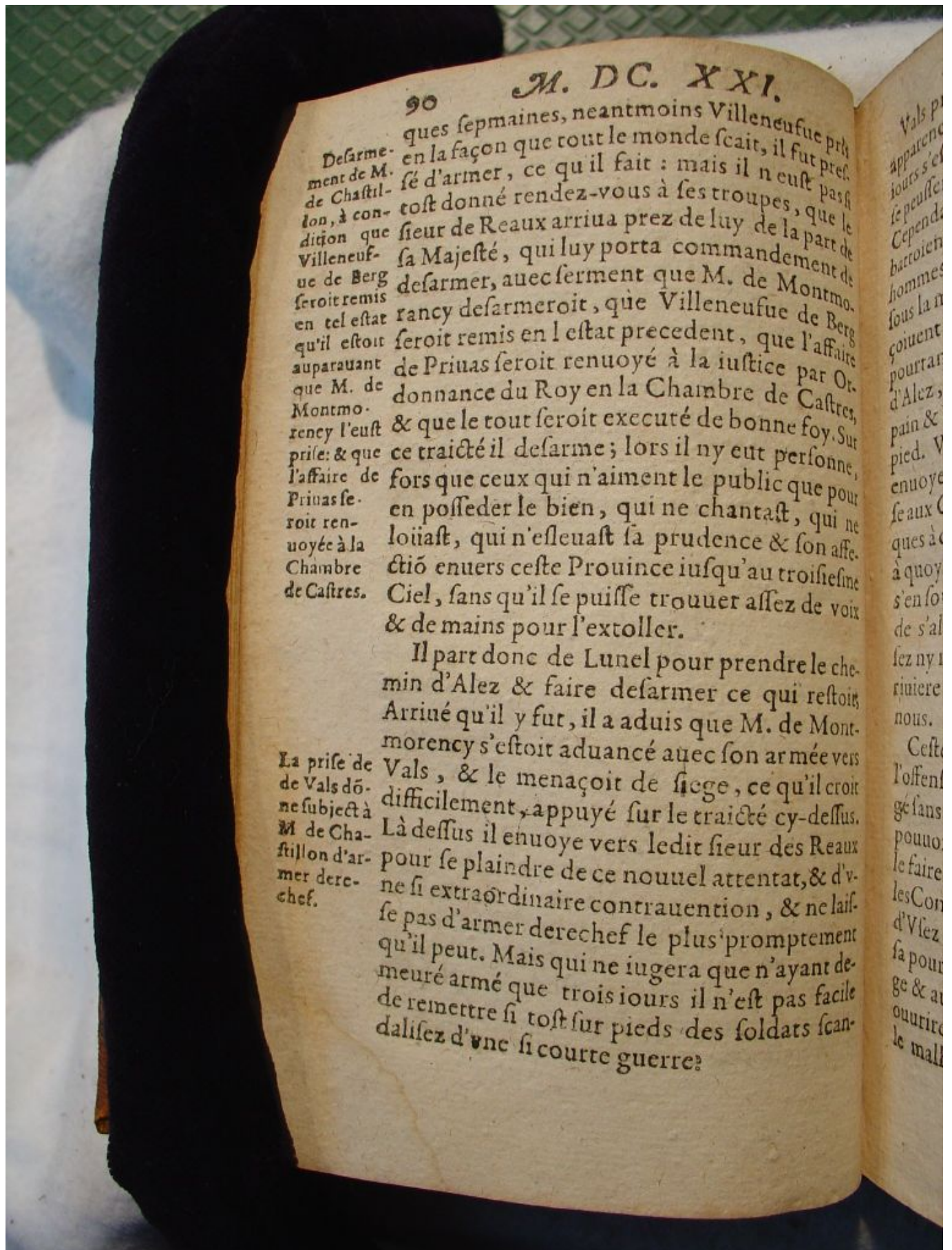
89

gens de guerre, lesquels pouuans estre mis
sur pied en peu de temps il ne falloit faire for-
me qu'on ne vit l'ennemy attaché à quelque
chose; que lors il iroit droit combattre avec
des soldats frais des troupes fatiguées, dont il
faudroit de rendre bon compte. Qu'il falloit
pendant songer de travailler à se munir de
toutes choses necessaires de la guerre, ce
dont il auoit continuellement sollicité depuis
cinq ou six ans les trois villes sur les preuoyā-
ces de l'orage present. Que scachant le defaut
qu'on auoit des munitions il se falloit conte-
nir à n'entreprendre que la conseruation de
Prinas, Baye, & le Poussin dans le Viuarets,
de peur que le Roy, dont M. de Montmoren-
cy auoit le nom, ne fust attiré en ceste Prouin-
ce, & qu'estans surpris & de sa presence & de
ses forces, nous ne fussions affaizés d'un tel
fardeau; & qu'en suite le reste de la France
ne souffrist vn pareil ou pire malheur: estant
tres-euident que ces Prouinces fortes estans
abbarués, ce qui resteroit ne feroit pas grande
resistance. Qu'ainsi il estoit plus à propos de se
tenir sur la deffensive iusques à la necessité, &
pendant cela se premunir, que non pas se met-
tre en campagne, pour nostre reputation, &
rendre nostre seureté douteuse, veu mesme
que l'Assemblée generale auoit ses Deputez
en Cour qui traittoient, & qu'il auoit des ad-
nistres-certains des froidures qu'un chacun a
veu d'une partie de nos Grands & de la plus-
part des hommes qualifiez.

A toutes ces contestations il s'y passa quel-

Pourquoy
du commē-
cement de
ce trouble
M. de Cha-
stilló estoit
d'aduis que
ceux de la
Religion
au bas Lan-
guedoc, se
tinissent sur
la deffensi-
ue, sans se
ieter à la
campagne.

1621_090.jpg



90 M. DC. XXI.

Desarme-
ment de M.
de Chastil-
lon, à con-
dition que
Villeneuf-
ue de Berg
seroit remis
en tel estat
qu'il estoit
auparauant
que M. de
Montmo-
rency l'eust
prise: & que
l'affaire de
Priuas se-
roit ren-
uoyée à la
Chambre
de Castres.

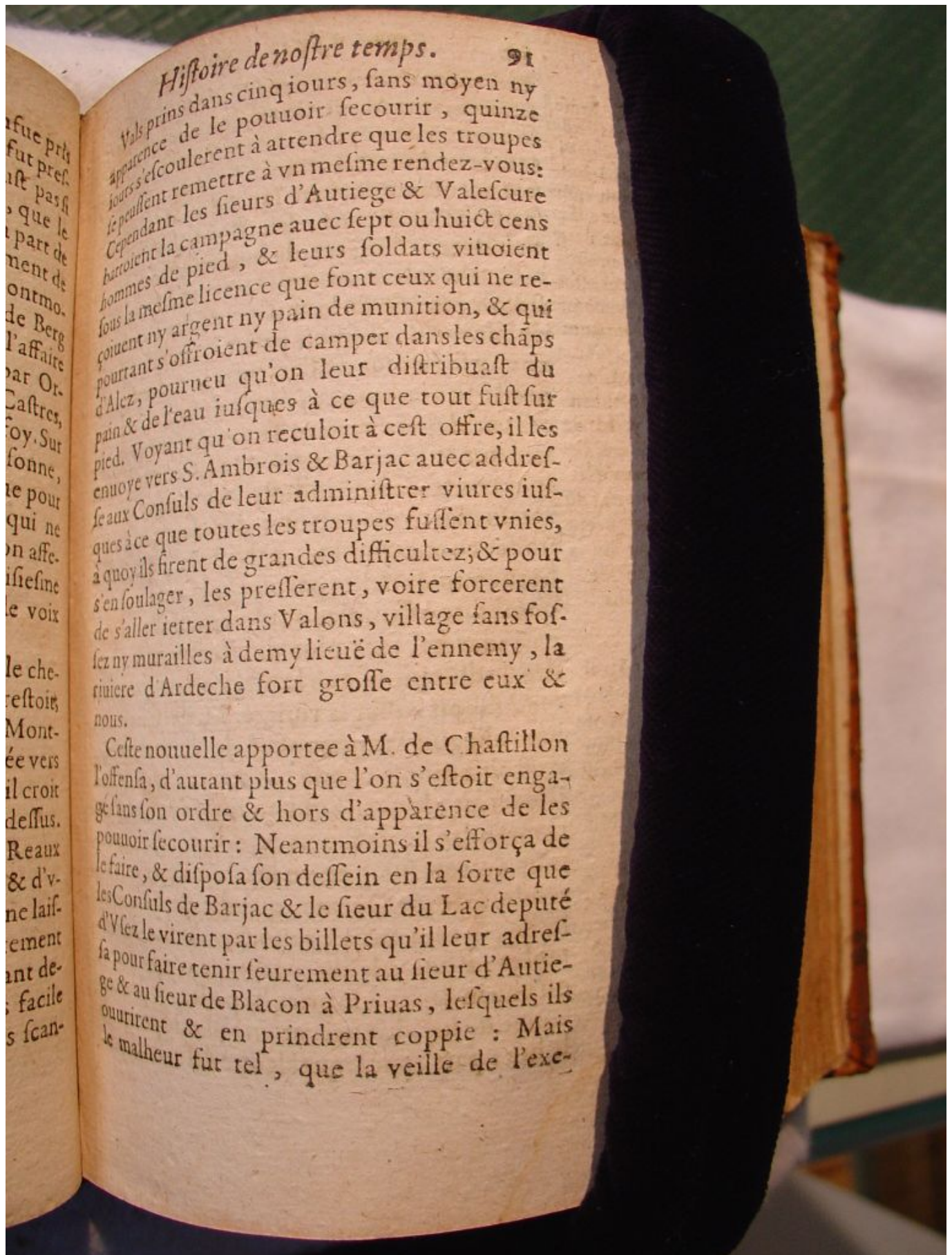
ques semaines, neantmoins Villeneufue prit
en la façon que tout le monde scait, il fut pres-
sé d'armer, ce qu'il fait: mais il n'eust pas si
tost donné rendez-vous à ses troupes, que le
sieur de Reaux arriua prez de luy de la part de
sa Majesté, qui luy porta commandement de
desarmer, avec serment que M. de Montmo-
rency desarmeroit, que Villeneufue de Berg
seroit remis en l'estat precedent, que l'affaire
de Priuas seroit renuoyé à la iustice par Or-
donnance du Roy en la Chambre de Castres,
& que le tout seroit executé de bonne foy. Sur
ce traicté il desarma; lors il ny eut personne,
fors que ceux qui n'aiment le public que pour
en posséder le bien, qui ne chantaist, qui ne
louiaist, qui n'esleuaist sa prudence & son affe-
ctio enuers ceste Prouince iusqu'au troisieme
Ciel, sans qu'il se puisse trouuer assez de voix
& de mains pour l'extoller.

La prise de
de Vals don-
née subject à
M de Cha-
stillon d'ar-
mer dere-
chef.

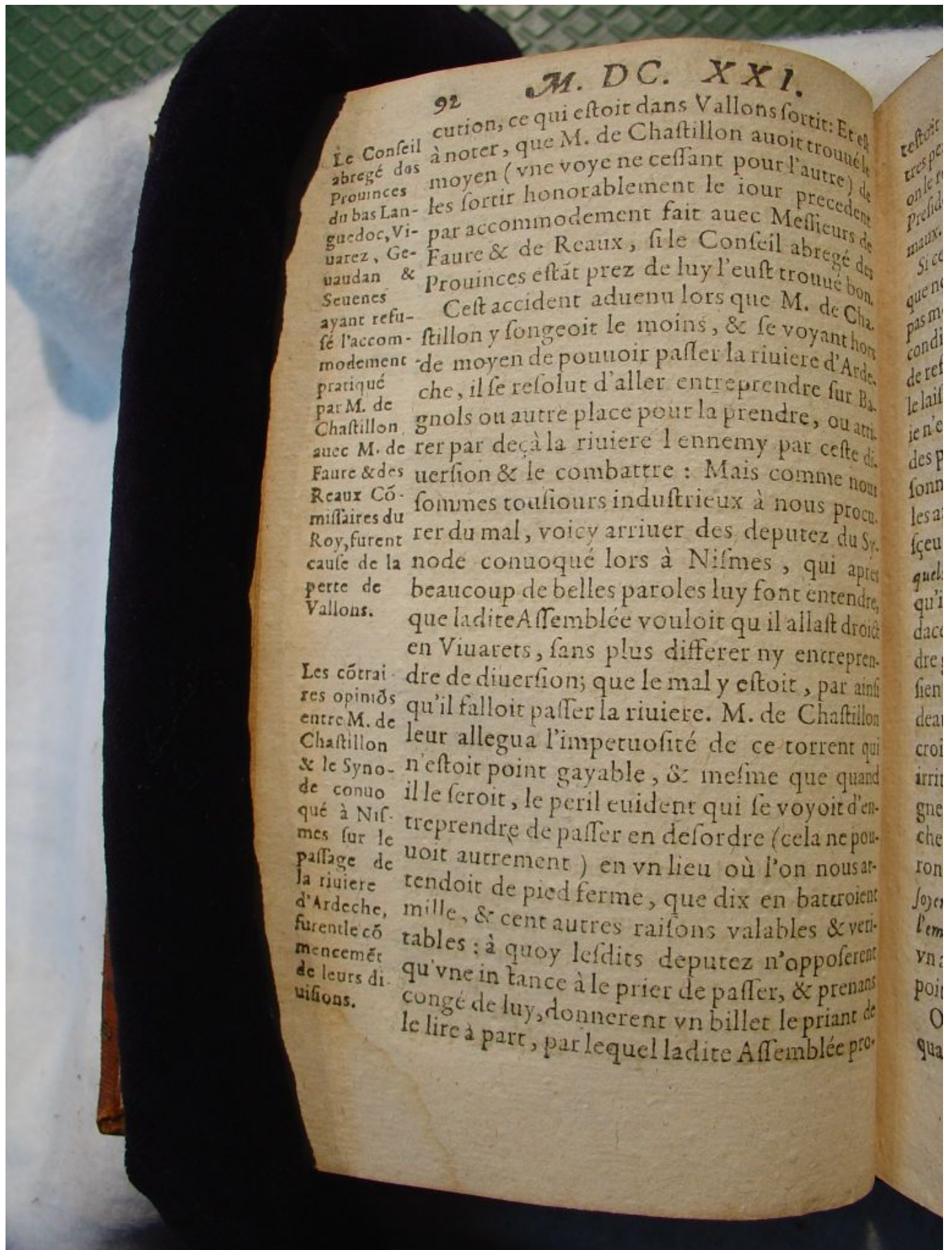
Il part donc de Lunel pour prendre le che-
min d'Alez & faire desarmer ce qui restoit.
Arriné qu'il y fut, il a aduis que M. de Mont-
morency s'estoit aduancé avec son armée vers
Vals, & le menaçoit de siege, ce qu'il croit
difficilement, appuyé sur le traicté cy-dessus.
Là dessus il enuoye vers ledit sieur des Reaux
pour se plaindre de ce nouuel attentat, & d'v-
ne si extraordinaire contrauention, & ne lais-
se pas d'armer derechef le plus promptement
qu'il peut. Mais qui ne iugera que n'ayant de-
meuré armé que trois iours il n'est pas facile
de remettre si tost sur pieds des soldats scan-
dalisez d'vne si courte guerre?

Vals p
apparen
iours s'e
se peusse
Cepend
barroien
hommes
sous la n
çoient
pourtar
d'Alez,
pain &
pied. V
enuoye
se aux C
ques à
à quoy
s'en fo
de s'al
sez ny
riuiere
nous.
Cest
l'offen
gé sans
pouuo
le faire
les Con
d'Viez
sa pour
ge & a
ouurer
le mall

1621_091.jpg



1621_092.jpg



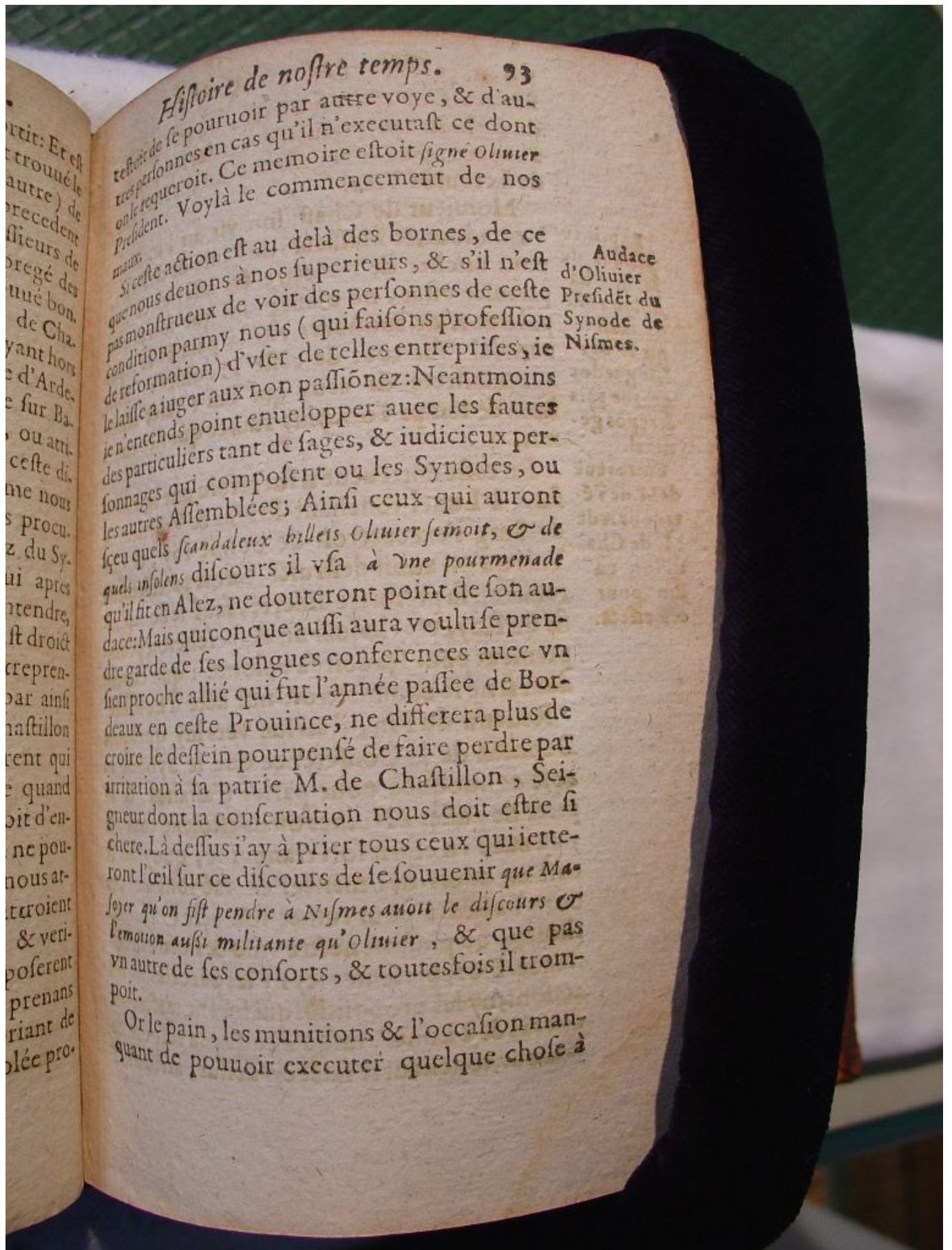
92
Le Conseil
abregé des
Prouinces
du bas Lan-
guedoc, Vi-
uarez, Ge-
uandan &
Seuenes
ayant refu-
sé l'accom-
modement
pratiqé
par M. de
Chastillon
avec M. de
Faure & des
Reaux Cō-
missaires du
Roy, furent
cause de la
perte de
Vallons.

M. DC. XXI.
92
cution, ce qui estoit dans Vallons sortir: Et est
à noter, que M. de Chastillon auoit trouué le
moyen (vne voye ne cessant pour l'autre) de
les sortir honorablement le iour precedent
par accommodement fait avec Messieurs de
Faure & de Reaux, si le Conseil abregé de
Prouinces estât prez de luy l'eust trouué bon.
Cest accident adueni lors que M. de Cha-
stillon y songeoit le moins, & se voyant hors
de moyen de pouuoir passer la riuere d'Arde-
che, il se resolut d'aller entreprendre sur Ba-
gnols ou autre place pour la prendre, ou arri-
uer par deçà la riuere l'ennemy par ceste di-
uersion & le combattre: Mais comme nous
sommes tousiours industrieux à nous procu-
rer du mal, voicy arriuer des deputez du Sy-
node conuoqué lors à Nismes, qui apres
beaucoup de belles paroles luy font entendre,
que ladite Assemblée vouloit qu'il allast droit
en Viuarets, sans plus differer ny entrepren-
dre de diuersion; que le mal y estoit, par ainsi
qu'il falloit passer la riuere. M. de Chastillon
leur allegua l'impetuosité de ce torrent qui
n'estoit point gayable, & mesme que quand
il le seroit, le peril euident qui se voyoit d'en-
treprendre de passer en desordre (cela ne pou-
uoit autrement) en vn lieu où l'on nous at-
tendoit de pied ferme, que dix en batroient
mille, & cent autres raisons valables & veri-
tables: à quoy lesdits deputez n'opposerent
qu'une in stance à le prier de passer, & prenans
congé de luy, donnerent vn billet le priant de
le lire à part, par lequel ladite Assemblée pro-

Les cōtrai-
res opiniōs
entre M. de
Chastillon
& le Syno-
de conuo-
qué à Nis-
mes sur le
passage de
la riuere
d'Ardeche,
furent le cō-
mencemēt
de leurs di-
uisions.

estoit
tres pe-
on le r-
Presid-
maux.
Si ce
que ne
pas m-
condi-
de ref-
le lais-
ie n'e-
des p-
sonn-
les a-
sceu
quel-
qu'i-
dace
dre
sien
de
croi-
irrit-
gne
che
ron
soy
l'em-
vn a-
poi-
O
qua

1621_093.jpg



Histoire de nostre temps. 93

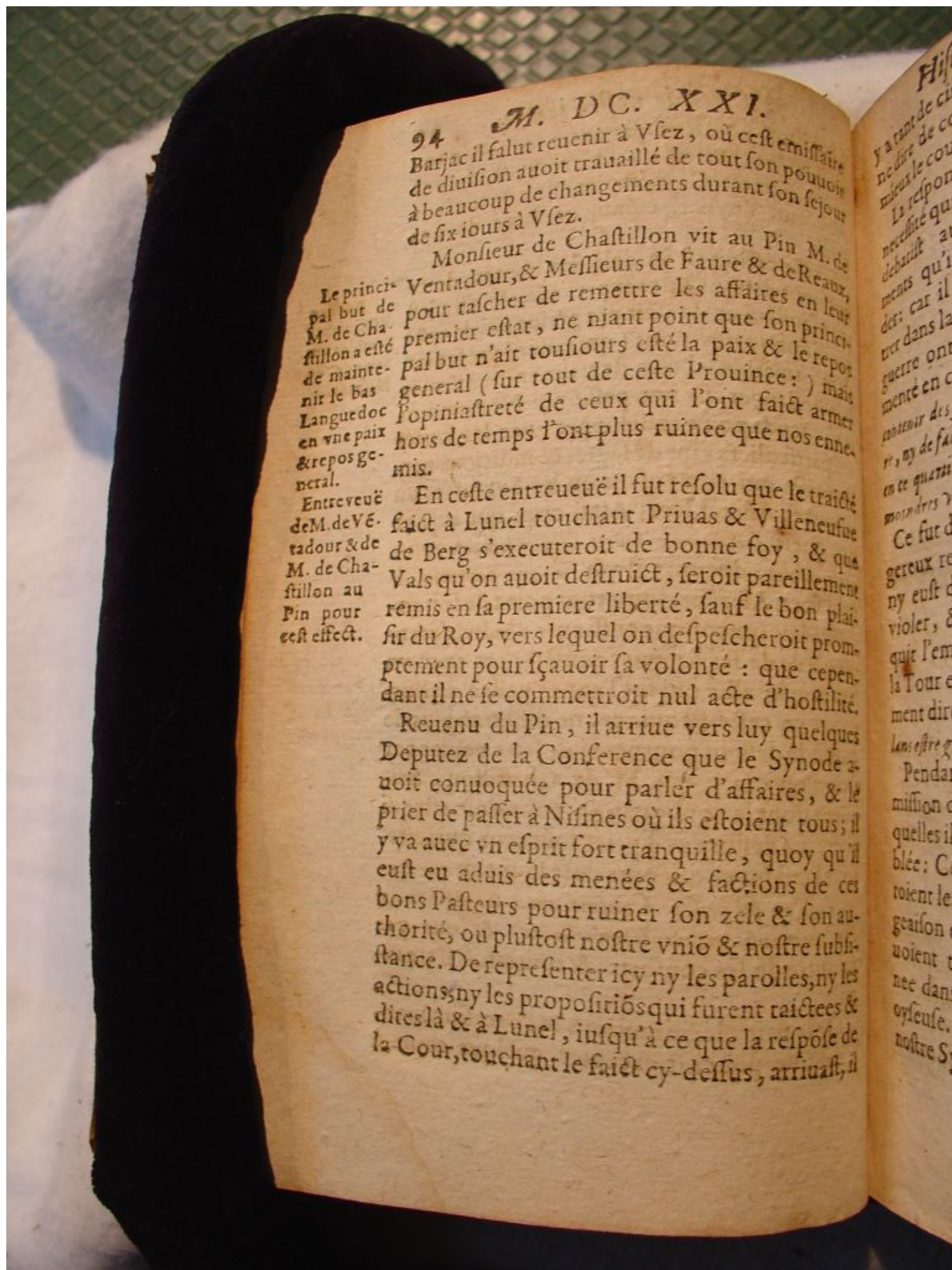
testoie de se pourvoir par autre voye, & d'autres personnes en cas qu'il n'executast ce dont on le requeroit. Ce memoire estoit *signé Olivier* President. Voylà le commencement de nos *maux.*

Si ceste action est au delà des bornes, de ce que nous devons à nos superieurs, & s'il n'est pas monstrueux de voir des personnes de ceste condition parmi nous (qui faisons profession de reformation) d'vser de telles entreprises, ie le laisse à iuger aux non passionnez: Neantmoins ie n'entends point enuelopper avec les fautes des particuliers tant de sages, & iudicieux personages qui composent ou les Synodes, ou les autres Assemblées; Ainsi ceux qui auront sceu quels *scandaleux billets Olivier semoit, & de quels insolens discours il vfa à vne pourmenade qu'il fit en Alez,* ne douteront point de son audace: Mais quiconque aussi aura voulu se prendre garde de ses longues conferences avec vn sien proche allié qui fut l'année passée de Bordeaux en ceste Prouince, ne differera plus de croire le dessein pourpensé de faire perdre par irritation à sa patrie M. de Chastillon, Seigneur dont la conseruation nous doit estre si chere. Là dessus i'ay à prier tous ceux qui ietteront l'œil sur ce discours de se souuenir *que Masoyr qu'on fist pendre à Nismes auoit le discours & l'emouion aussi militante qu'Oliuier, & que pas vn autre de ses consorts, & toutesfois il trompoit.*

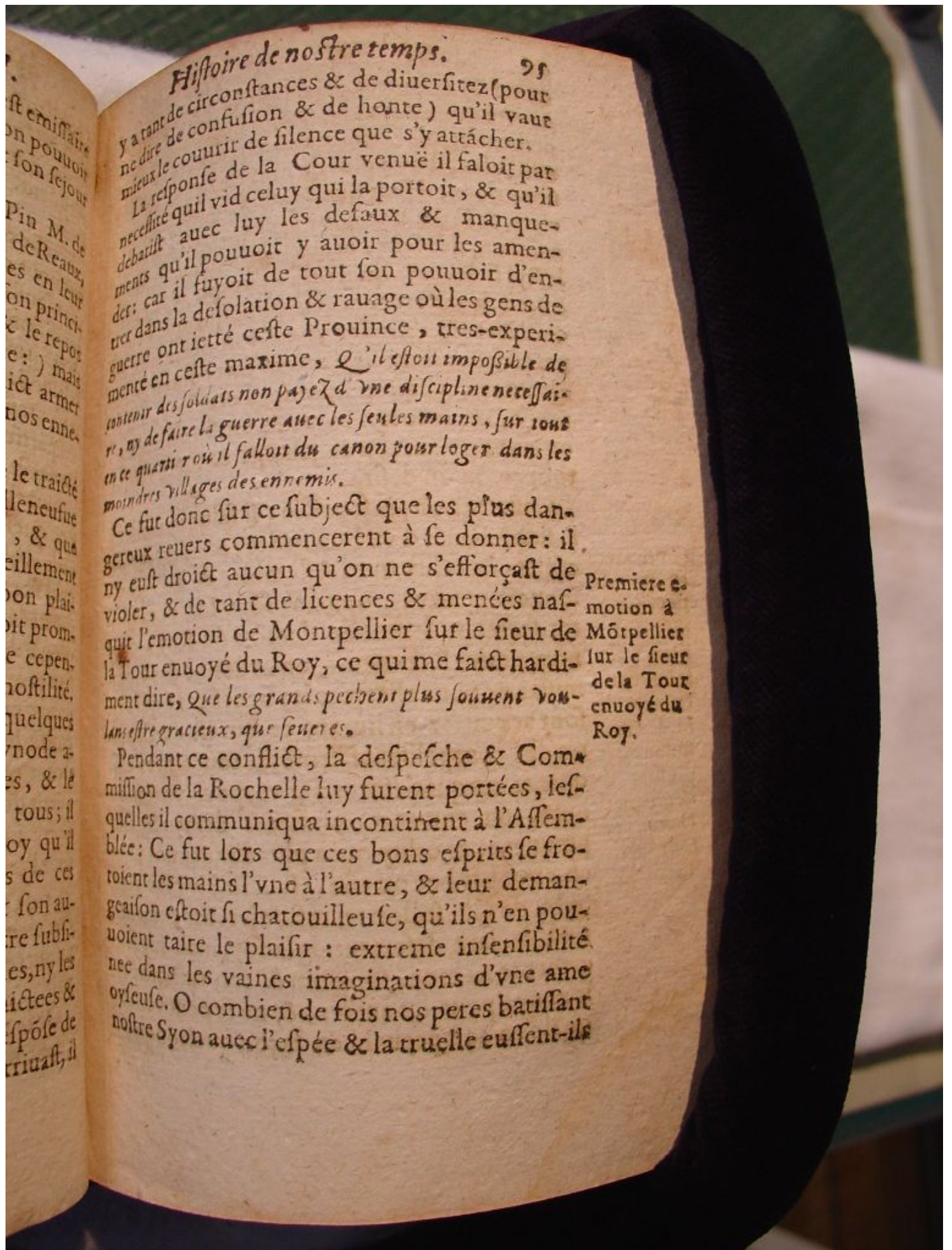
Audace
d'Oliuier
President du
Synode de
Nismes.

Or le pain, les munitions & l'occasion manquant de pouuoir executer quelque chose à

1621_094.jpg



1621_095.jpg



Histoire de nostre temps.

95

y a tant de circonstances & de diuersitez (pour ne dire de confusion & de honte) qu'il vaut mieux le couvrir de silence que s'y attacher.

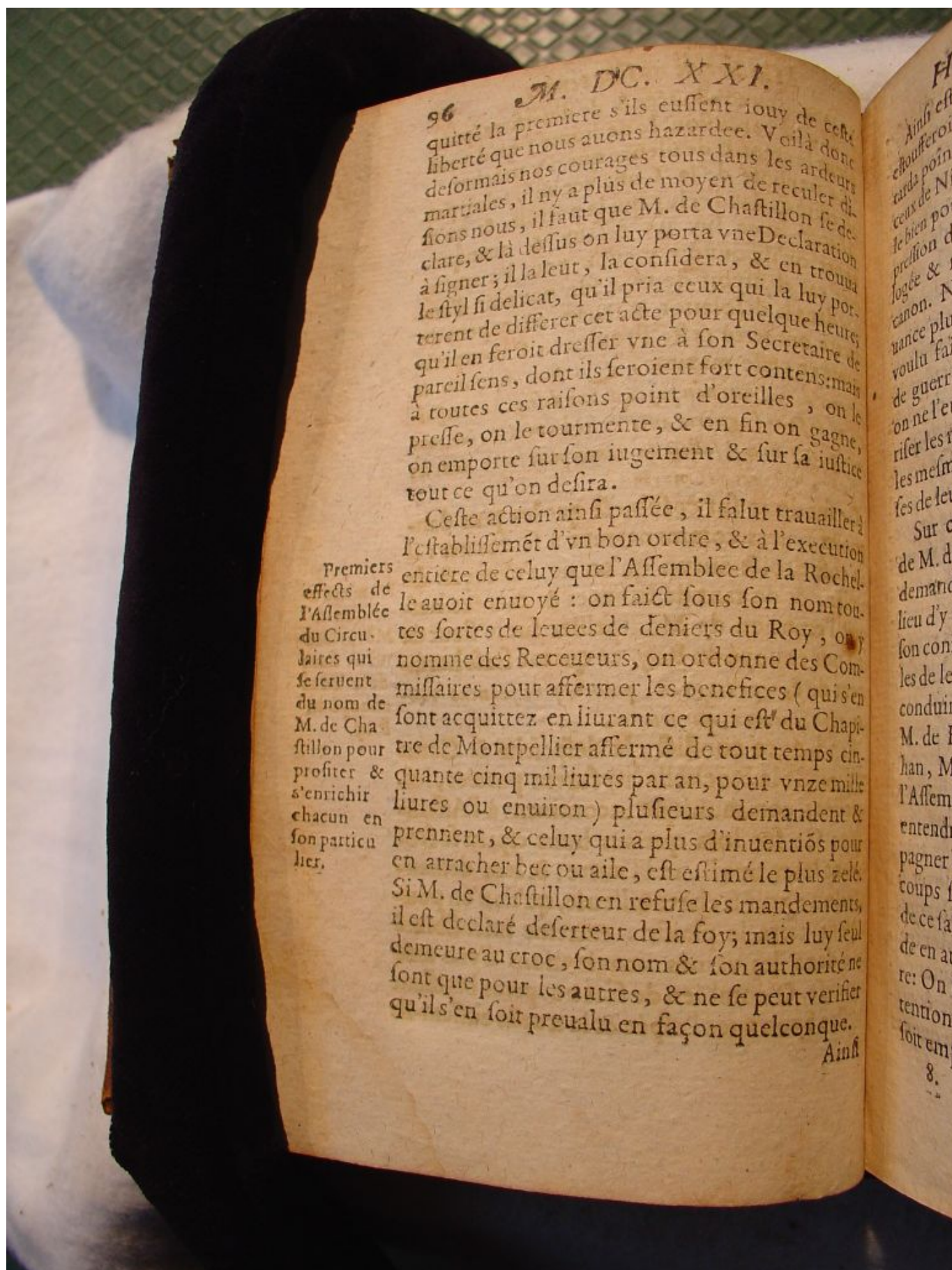
La response de la Cour venuë il falloit par necessité quil vid celuy qui la portoit, & qu'il debarist avec luy les defaux & manquemens qu'il pouuoit y auoir pour les amender; car il fuyoit de tout son pouuoir d'entrer dans la desolation & rauage où les gens de guerre ont ietté ceste Prouince, tres-experimenté en ceste maxime, *Q'il estou impossible de contener des soldats non payez d'une discipline necessaire, ny de faire la guerre avec les seules mains, sur tous en ce quartir où il fallloit du canon pour loger dans les moindres villages des ennemis.*

Ce fut donc sur ce subject que les plus dangereux reuers commencerent à se donner: il ny eust droict aucun qu'on ne s'efforçast de violer, & de tant de licences & menées naquit l'emotion de Montpellier sur le sieur de la Tour enuoyé du Roy, ce qui me faiët hardiment dire, *Que les grands pechent plus souuent voulans estre gracieux, que seueres.*

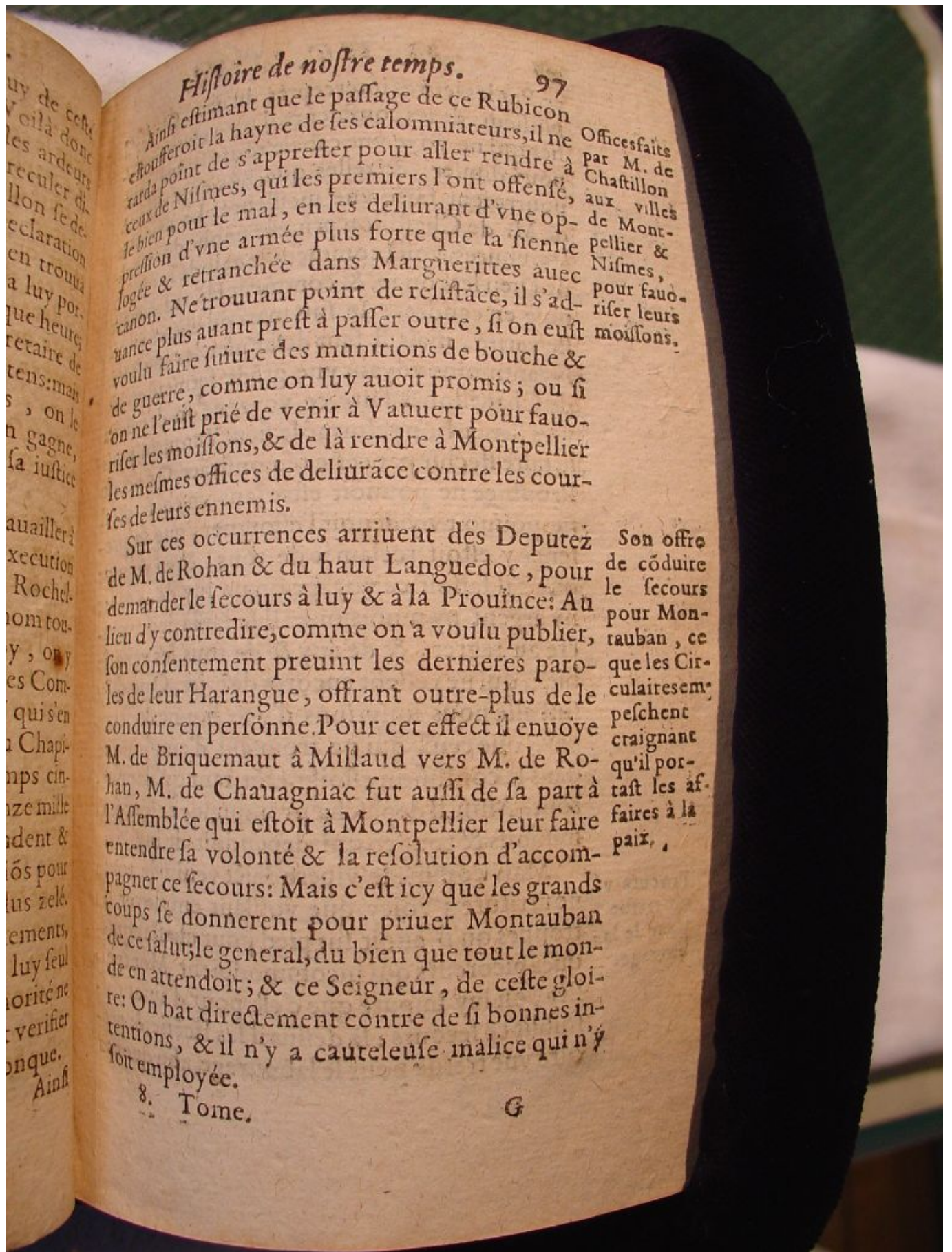
Premiere emotion à Montpellier sur le sieur de la Tour enuoyé du Roy.

Pendant ce conflict, la despesche & Commission de la Rochelle luy furent portées, lesquelles il communiqua incontinent à l'Assemblée: Ce fut lors que ces bons esprits se frotoient les mains l'une à l'autre, & leur demangeaison estoit si chatouilleuse, qu'ils n'en pouuoient taire le plaisir: extreme insensibilité nee dans les vaines imaginations d'une ame oyseuse. O combien de fois nos peres batissant nostre Syon avec l'espée & la truelle eussent-ils

1621_096.jpg



1621_097.jpg



Histoire de nostre temps.

Ainsi estimant que le passage de ce Rubicon estoufferoit la hayne de ses calomniateurs, il ne tarda point de s'apprester pour aller rendre à ceux de Nismes, qui les premiers l'ont offensé, le bien pour le mal, en les deliurant d'une oppression d'une armée plus forte que la sienne logée & retranchée dans Marguerittes avec canon. Ne trouvant point de résistance, il s'advance plus avant prest à passer outre, si on eust voulu faire suivre des munitions de bouche & de guerre, comme on luy auoit promis; ou si on ne l'eust prié de venir à Vanuert pour favoriser les moissons, & de là rendre à Montpellier les mesmes offices de deliurace contre les courses de leurs ennemis.

Offices faits par M. de Chastillon aux villes de Montpellier & Nismes, pour favoriser leurs moissons.

Sur ces occurrences arriuent des Deputez de M. de Rohan & du haut Languedoc, pour demander le secours à luy & à la Prouince: Au lieu d'y contredire, comme on a voulu publier, son consentement preuint les dernieres paroles de leur Harangue, offrant outre-plus de le conduire en personne. Pour cet effect il enuoye M. de Briquemaut à Millaud vers M. de Rohan, M. de Chauagniac fut aussi de sa part à l'Assemblée qui estoit à Montpellier leur faire entendre sa volonté & la resolution d'accompagner ce secours: Mais c'est icy que les grands coups se donnerent pour priuer Montauban de ce salut, le general, du bien que tout le monde en attendoit; & ce Seigneur, de ceste gloire: On bat directement contre de si bonnes intentions, & il n'y a cauteleuse malice qui n'y soit employée.

Son offre de conduire le secours pour Montauban, ce que les Circulaires sempeschent craignant qu'il portast les affaires à la paix.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan